

**25 – Sécurité et tranquillité publique – actions de prévention de la délinquance – conventions – approbation**

**Groupe communiste – Jean-Jacques MOREAU**

Madame le maire, chers collègues,

Depuis de nombreuses années la ville de Nantes mène une politique de prévention de la délinquance audacieuse, couplée à une politique sociale affirmée, en particulier dans les quartiers qualifiés de prioritaires, relevant de la politique de la Ville. Ainsi le déploiement des médiateurs de quartier a participé de cette volonté. L'élargissement du nombre de bailleurs sociaux s'associant à la ville et participant ainsi au financement de ce dispositif est pour nous, élus communistes, tout à fait positif.

Il en va de même de la prévention spécialisée, visant à prévenir les phénomènes de marginalisation et à faciliter l'insertion des jeunes et des familles en difficulté. Depuis 2011, la Ville participe au Groupement d'intérêt Public Jeunesse/Prévention spécialisée initié par le Département. **Nous savons tous la pertinence de ces politiques de prévention qui contribuent à préserver le bien vivre ensemble dans nos villes parfois souvent mises à mal par les souffrances sociales et l'isolement d'un certain nombre de publics.**

Pour autant, nous le savons aussi, nos concitoyens, confrontés au développement d'une délinquance du quotidien, s'inquiètent à juste raison de leur sécurité dans un monde où l'individualisme, la précarisation, voire la paupérisation contribuent largement au délitement du lien social. Comment assurer un développement durable de nos territoires sans prendre en compte la dimension humaine de ces territoires ? Certaines villes, s'appuyant sur un sentiment d'insécurité stigmatisant parfois certaines catégories de la population, ont fait le choix du tout répressif allant jusqu'à la réalisation de quartiers hautement sécurisés, privatisant l'espace public au risque de rejeter à l'extérieur les indésirables. Ce n'est pas le choix qu'a fait notre ville et nous pouvons en être fiers.

Tisser du lien social, organiser la mixité, favoriser les rencontres, soutenir les publics les plus fragilisés, maintenir des services publics de proximité, tels sont les choix de Nantes. C'est pourquoi nous souhaitons attirer l'attention à la fois sur les moyens consacrés par l'Etat au déploiement d'une police de proximité, largement mise à mal ces dernières années et sur la contribution spécifique de la ville en matière de répression de la délinquance. L'existence d'une police municipale témoigne d'ailleurs d'une volonté municipale, en son temps, de pallier les désengagements successifs de l'Etat. **Aussi, est-il de la responsabilité de la ville de financer des moyens vidéo supplémentaires à la police nationale ?**

Au-delà de la question évoquée aujourd'hui, un débat existe, nous le savons bien, sur la pertinence du déploiement de la vidéo surveillance, peu à peu omniprésente dans nos villes. Les expériences menées d'ailleurs ici ou là n'apportent pas d'éléments probants justifiant le recours à un tel déploiement de moyens au risque de compromettre les libertés individuelles et les politiques de prévention que nous développons à juste raison.

Oui, Nantes, comme la plupart des grandes villes, est confrontée à une délinquance de tous les jours, qui remet en cause le bien vivre ensemble. La ville se doit donc de garantir la sécurité de ses citoyens. **Mais elle ne saurait pour cela déployer des moyens répressifs au détriment du respect des droits et libertés garantis par la loi.** Nous souhaitons donc attirer l'attention sur le fait que contribuer à financer du matériel vidéo au bénéfice de la police nationale ne doit pas nous conduire à banaliser l'appel systématique à la technologie pour réduire les incivilités et la délinquance.

Je vous remercie de votre attention.